

Image not found or type unknown



Acquisition aux enchères maison familiale

Par **neina123**, le **24/04/2016 à 15:09**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnsuite à la mésentente entre héritiers la maison de notre mère va etre vendue par une décision de justice aux enchères notariales . un de ses petits enfants a t il le droit de se porter acquéreur
MERCI [smile4]

Par **amajuris**, le **24/04/2016 à 18:36**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **neina123**, le **24/04/2016 à 21:11**

bonjour et merci excusez moi je croyais d avoir effacer ma de mande avant de la refaire

Par **Tisuisse**, le **25/04/2016 à 08:38**

Bonjour,
La réponse est OUI, l'un des héritier peut acheter cette maison à condition que son enchère soit supérieure au dernier montant proposé, il doit faire sa proposition sur place, le jour de l'encan.